

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. OUALAOUCH, Conseiller communal, relative aux problèmes de mobilité

M. OUALAOUCH donne lecture du texte suivant :

M. OUALAOUCH geeft lezing van de volgende tekst:

Je me permets, aujourd'hui, de vous faire part d'une constatation grandissante dans notre commune que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder sous certains volets, je parle évidemment des problèmes de mobilité auxquels les habitants doivent faire face.

En effet, nous avons déjà exposé lors des séances précédentes les soucis de circulation qui impactent certaines de nos voiries, la dégradation de celles-ci mais aussi parfois le manque de logique et de concertation dans la mise en place de nouveau plan de mobilité.

Certains plans de circulation décidés dans le passé ont eu impact sur la qualité de la mobilité anderlechtoise et certains axes de ces différents plans semblent avoir persistés dans le temps. Je pense notamment à la réadaptation qui a eu lieu au niveau de la rue Meylemeersch, rue située aux abords de l'hôpital « Erasme » et à la frontière avec la région flamande. Celle-ci a été drastiquement modifiée en réduisant d'une part la route à une bande de circulation sur une partie du tronçon, laissant la route à moitié accessible aux automobilistes et l'autre partie bloquée par des blocs de bétons. Pour combler cette espace vide, une piste cyclable a été ajoutée en supprimant dans le même temps, les places de parking situées sur le même côté de la rue en son début, c'est-à-dire la partie de la rue qui mène à l'hôpital « Bordet ».

Plusieurs problèmes se posent, d'abord le manque de clarté quant à l'interdiction de stationner sur le côté de la rue où la piste cyclable a été peinte. Vous le savez, le code de la route ne vaut que par sa signalétique et le panneau indiquant une interdiction de stationnement est enfoui dans la végétation qui a repris ses droits, ce qui mène certains automobilistes à, malgré tout, se parquer là et à être verbalisés par la suite.

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais comprendre quel est l'objectif de la mesure mise en place au niveau de la drève Olympique avec la fermeture au niveau du rond-point et de la rue Scholle. En effet, cette mesure qui a pour but initial, comme indiqué sur le site de la Commune, d'empêcher le trafic de transit ne fait que dévier la circulation sur les routes avoisinantes et imposer aux riverains, pourtant habitués à emprunter ce tronçon, d'adapter leur itinéraire au quotidien.

Enfin, un autre point qui me semble pertinent d'aborder est celui de la limitation de vitesse à 30 km/h au niveau du boulevard Maurice Carême. Cette décision ne fait que créer des embouteillages supplémentaires qui n'avaient pas lieu d'exister auparavant

lorsque la zone était limitée à 50 km/h. L'un des objectifs qui était de réduire l'impact environnemental n'est pas rempli puisque dans la finalité, le trafic s'intensifie et donc concentre une grande partie de la pollution en un même temps.

Il est évident que ces différents points peuvent en réalité refléter des problèmes que l'on retrouve un peu partout dans notre commune mais je pense qu'il est essentiel d'exposer des exemples concrets, c'est parfois beaucoup plus parlant et cela permet d'agir de manière efficiente.

Alors mes questions au Collège sont les suivantes :

- Une réadaptation au niveau de la rue Meylmeersch est-elle envisagée notamment en remettant clairement les places de parking tout en préservant la piste cyclable mais en décalant celle-ci sur la voie directement ?
- La mesure de fermeture qui touche la drève Olympique est-elle provisoire ? Une réévaluation en concertation avec les citoyens est-elle envisagée ?
- Enfin, une procédure auprès de la région notamment via l'organe compétent qu'est « Bruxelles Mobilité » sera-t-elle mise en place pour rétablir la zone 50km/h sur le boulevard Maurice Carême ?

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

En ce qui concerne la rue Meylmeersch, la situation existante avec les blocs en béton a été réalisée en prévision du permis d'urbanisme déposé par « Bruxelles Environnement » pour le réaménagement du tronçon manquant de la Promenade verte.

L'aménagement provisoire a été concerté avec l'Hôpital, la Police et « Bruxelles Environnement » pour, à la fois sécuriser la Promenade verte, et assurer le respect du sens unique utilisé par les services d'urgences de l'Hôpital. La rue Meylmeersch étant en courbe à cet endroit, le manque de visibilité et la circulation des véhicules d'urgences créaient une situation dangereuse en termes de sécurité routière.

Le permis a entre-temps été déposé par « Bruxelles Environnement » fin 2024 auprès de « Urban ». La Commission de Concertation a eu lieu le 6 février 2025. « Bruxelles Environnement » devrait obtenir son permis dans les prochains mois.

Un article est paru dans « Anderlecht Contact » de mars 2025 pour informer du projet de « Bruxelles Environnement ».

Les objectifs de ce permis et les aménagements prévus visent à : augmenter la biodiversité, valoriser le maillage vert, aménager le tronçon manquant de la promenade

verte entre la vallée du Vogelzangbeek et Neerpède et améliorer l'infiltration des eaux de pluies.

Quant aux espaces verts, ils sont régulièrement entretenus par le service « Entretien » pour veiller à ce que la signalisation reste bien visible. La signalisation verticale est d'ailleurs répétée par trois panneaux tout le long de l'interdiction de stationner.

En ce qui concerne le boulevard Maurice Carême, il s'agit, comme vous l'indiquez, d'une voirie régionale gérée par « Bruxelles Mobilité ».

Si on peut déplorer que l'instauration du 30 km/h a été avant tout une mesure idéologique anti-voitures, nous devons être prudents car sur le boulevard Maurice Carême, l'objectif était aussi de sécuriser les piétons aux différentes traversées ainsi que les cyclistes avec la piste cyclable marquée au sol entre la bande de circulation et les véhicules en stationnement.

Enfin, venons-en à la drève Olympique.

Aucun aménagement n'est coulé dans le marbre et peut toujours faire l'objet de changements.

De plus, le placement de rochers sur la voie publique afin de décourager les automobilistes a été pratiqué souvent abusivement, sans concertation et est devenu la source de mécontentement chez beaucoup d'Anderlechtois. Mais la situation est ici différente. En effet, la construction de la salle des fêtes et des sport et surtout la réouverture du passage sous le pont autoroutier ont été conditionnés en 2018 par la Région de Bruxelles-Capitale à la fermeture de la drève Olympique à la circulation de transit.

Cette fermeture a en outre été demandée par les riverains ainsi que par les clubs sportifs. En outre, le trafic de transit, en augmentation, nuisait à la volonté partagée de préserver ce quartier de Neerpède qui doit rester un lieu de promenade et de loisirs pour les Anderlechtois.

Je concède néanmoins qu'une meilleure communication aurait pu être réalisée, notamment vis-à-vis de quartiers avoisinants. A cet égard, je serai particulièrement attentive à l'avenir.

M. OUALAOUCH:

Tout d'abord, concernant la rue Meylemeersch, vous me dites que plusieurs panneaux indiquent une interdiction de stationnement, mais l'un d'eux est vraiment enfui dans les buissons et donc invisible. Les services peuvent-ils passer pour rétablir la situation.

En ce qui concerne le boulevard Maurice Carême, j'entends bien qu'on veut aussi faire attention aux piétons et aux usagers faibles, et je suis entièrement d'accord avec vous. Néanmoins, à ma connaissance, lorsque la zone était limitée à 50 km/h, on n'a pas répertorié d'incidents. Vu que cette voirie est régionale, la Commune peut-elle entamer une discussion avec la Région pour remettre cette zone à 50 km/h, sur base d'une argumentation claire.

Enfin, concernant la drève Olympique, je suis heureux d'entendre que vous êtes ouverte à des modifications, ce qui laisse présager quelque chose de positif. Je suis tout à fait d'accord avec vous quant à la préservation de Neerpede, néanmoins, je pense que cette partie de voirie n'est pas lourdement utilisée quotidiennement. Nous ne sommes pas sur une autoroute mais sur un petit tronçon utilisé par certains riverains pour accéder d'un côté ou de l'autre, en passant par ce rond-point.

Je serai attentif à l'évolution de ce dossier et tiens à vous faire remarquer que certains riverains, ce que je ne cautionne évidemment pas, à la vue de ces blocs de béton, vont, à un moment donné, les déplacer pour pouvoir à nouveau accéder à cette route. Cela mériterait une discussion avec les différents acteurs pour éviter d'en arriver là.